

Délais d'attente

Le droit à l'indemnité commence à courir après un délai d'attente. Au délai d'attente général un délai d'attente spécial peut être ajouté selon les cas.

Délais d'attente généraux

Gain assuré à plein temps (valable aussi pour les montants forfaitaires)	Enfant/s à charge	Délai d'attente
jusqu'à 3'000 francs		0 jours
entre 3'001 francs et 5'000 francs	avec obligation d'entretien envers des enfants âgés de moins de 25 ans	0 jours
dès 5'001 francs	avec obligation d'entretien envers des enfants âgés de moins de 25 ans	5 jours
entre 3'001 francs et 5'000 francs	sans obligation d'entretien envers des enfants âgés de moins de 25 ans	5 jours
entre 5'001 francs et 7'500 francs	sans obligation d'entretien envers des enfants âgés de moins de 25 ans	10 jours
entre 7'501 francs et 10'416 francs	sans obligation d'entretien envers des enfants âgés de moins de 25 ans	15 jours
dès 10'417 francs	sans obligation d'entretien envers des enfants âgés de moins de 25 ans	20 jours

Délais d'attente spéciaux

	Conditions	Délai d'attente
Assurés libérés de l'obligation de cotiser en raison d'études		+ 120 jours
Assurés libérés de l'obligation de cotiser en raison de : <ul style="list-style-type: none"> - maladie - détention - séparation ou divorce - suppression d'une rente AI - retour de l'étranger (pays hors UE ou AELE) 	+ 5 jours	
Assurés avec une activité à caractère saisonnier ou dans laquelle les changements d'employeurs sont fréquents (artistes)		+ 1 jour